

Annexe à l'extrait de comptes Fondations collectives Bâloise

Edition janvier 2020

Compte courant

Ce compte enregistre les opérations propres au compte courant. Les écritures sont comptabilisées à la date de valeur et sont déterminantes pour le calcul annuel de l'intérêt.

Les intérêts débiteurs (dès CHF 20.–) ou créditeurs (dès CHF 5.–) sont comptabilisés avec pour date de valeur le 31 décembre. L'écriture relative aux intérêts débiteurs ou créditeurs (si nécessaire) est passée à cette date. Il s'agit de la dernière écriture du relevé de compte.

Si le compte courant présente un solde en votre faveur, celui-ci est reporté sur la nouvelle facture. Il sera considéré comme acompte de primes pour l'année 2020.

Si le compte courant 2019 contient un grand nombre d'écritures, vous recevrez en plus un résumé de celles-ci, dans les prochains jours.

L'extrait de comptes vous renseigne également s'il existe des avoirs auprès de la Bâloise Vie SA, ou de la fondation collective (par ex. réserves de cotisations d'employeur).

Réserves de cotisations d'employeur

L'employeur peut, dans certaines limites, effectuer des versements en vue du paiement de cotisations d'employeur futures. Les versements sont crédités sur le compte réserves de cotisations d'employeur uniquement si ceux-ci sont déclarés comme tels. Tout transfert sur le compte courant pour le paiement des primes doit faire l'objet d'un ordre écrit de l'employeur. Le remboursement de ces fonds à l'employeur n'est pas autorisé.

Excédents accumulés actifs/invalides

Les parts aux excédents versées sont présentées avec le bordereau annuel de primes. Dans le cadre des disposi-

tions réglementaires, et par décision du comité de caisse, les fonds accumulés peuvent être utilisés pour augmenter les prestations d'assurance ou dans un autre but de prévoyance.

Excédents accumulés rentiers

Dans ce compte figurent les fonds qui – par décision du comité de caisse – peuvent être utilisés pour augmenter les prestations assurées des bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants.

Réserves libres

Ce compte est constitué par l'accumulation des versements de l'employeur ou par le transfert des parts aux excédents. Dans le cadre des dispositions réglementaires, ces réserves peuvent, sur décision du comité de caisse, être utilisées pour des buts généraux de prévoyance. Un remboursement à l'employeur est exclu.

Taux d'intérêts

Compte	Débit	pour 2019 Crédit	Débit	pour 2020 Crédit
Compte courant*	3,75 %	0,00 %	3,75 %	0,00 %
Tous les comptes de dépôt		0,00 %		0,00 %

* Les intérêts passifs du compte courant sont seulement calculés à partir du 06.01.